

FEUILLE FÉDÉRALE

106^e année Berne, le 30 septembre 1954 Volume II

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 80 francs par an;
16 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement
Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco
à l'imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

6702

MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'assistance technique fournie par la Suisse aux pays dont l'économie est insuffisamment développée

(Du 24 septembre 1954)

Nous avons l'honneur de vous proposer de nous autoriser à continuer de collaborer au programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et à poursuivre l'action entreprise sur le plan bilatéral.

I

ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES

Vous avez approuvé, par arrêté du 11 avril 1951, la participation de la Suisse au programme d'assistance technique en faveur des pays insuffisamment développés. Un montant d'un million de francs a été versé à l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier de ce programme allant du 1^{er} juillet 1950 au 31 décembre 1951. Par arrêté du 19 juin 1952, vous avez décidé que la Suisse continuerait à participer au programme d'assistance technique élaboré par les Nations Unies et, à cette fin, vous nous avez autorisés à maintenir notre contribution annuelle à un million de francs. Ce dernier arrêté a effet jusqu'à fin 1954. Il est donc nécessaire de prendre maintenant une décision sur la continuation de notre collaboration à partir du 1^{er} janvier 1955.

Rappelons brièvement qu'il s'agit d'une œuvre de collaboration internationale qui doit permettre aux pays moins développés techniquement d'améliorer le niveau de vie économique et social de leur population en accélérant leur évolution. Pour atteindre ce but, des experts, des techniciens, des bourses de perfectionnement et du matériel d'équipement sont



mis à leur disposition. 71 pays participent au programme de l'assistance technique; les contributions souscrites au cours des années précédentes se sont élevées à

20 035 578 dollars en 1951
18 797 232 » » 1952
22 395 687 » » 1953
24 284 522 » » 1954

Dans notre message du 28 mars 1952 (FF 1952, I, 617), nous avons passé en revue le programme d'assistance technique durant l'année 1951; il serait superflu d'y revenir. Nous nous bornerons donc à vous donner un aperçu des activités du programme durant les années 1952 et 1953 et, dans la mesure du possible, au cours de cette année, en faisant ressortir le rôle réservé à notre pays.

Les chiffres suivants, connus au moment de l'élaboration de ce message, donnent une idée de l'ampleur du programme durant les deux années écoulées et l'année en cours:

Organisations	Dépenses en dollars		Experts fournis		Bourses attribuées	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953
ONU ⁽¹⁾ ⁽²⁾ . . .	5 432 200	6 578 000	342	389	792	250
FAO ⁽¹⁾	6 355 577	6 047 000	509	481	223	161
UNESCO ⁽¹⁾ . . .	3 533 762	2 727 000	223	225	214	75
OMS ⁽¹⁾	4 353 970	4 179 000	334	355	369	238
OIT ⁽¹⁾	1 875 562	2 264 000	154	213	486	413
OACI ⁽¹⁾	941 542	1 015 000	64	94	43	58
Total	22 492 613	22 810 000	1626	1757	2127	1195

62 pays, territoires et colonies ont reçu des experts et 92 ont envoyé de leurs ressortissants à l'étranger en qualité de boursiers en 1952, alors qu'en 1953 ces chiffres s'élèvent respectivement à 65 et 82.

⁽¹⁾ ONU: Organisation des Nations Unies.

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

OMS: Organisation mondiale de la santé.

OIT: Organisation internationale du travail.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

⁽²⁾ Compétente pour les domaines qui ne sont pas du ressort exclusif des organisations spécialisées des Nations Unies.

Durant les deux exercices, les pays suivants ont bénéficié de l'assistance technique :

Europe

Autriche	Grèce	Portugal
Chypre	Islande	Trieste
Espagne	Italie	Yougoslavie
Finlande	Malte	

Asie

Afghanistan	Inde	Liban
Arabie séoudite	Indonésie	Népal
Birmanie	Iran	Pakistan
Cambodge	Irak	Singapour
Ceylan	Israël	Syrie
Chine	Japon	Thaïlande
Corée	Jordanie	Turquie
Hong-Kong	Laos	Viet-Nam

Afrique

Afrique occidentale française	Ethiopie	Nigeria
Congo belge	Kenya	Rhodésie du Sud
Côte-de-l'Or	Liberia	Somalie
Egypte	Libye	Soudan anglo-égyptien

Amérique

Alaska	Guatémala	Paraguay
Bolivie	Haïti	Pérou
Brésil	Honduras	Porto-Rico
Chili	Iles sous le Vent	Sainte-Lucie
Colombie	Iles Vierges	Salvador
Costa-Rica	Jamaïque	Surinam
Cuba	Mexique	Trinité
République Dominicaine	Nicaragua	Uruguay
Equateur	Panama	Vénézuéla

Océanie

Bornéo	Iles du Pacifique	Samoa
Brunei	Malaisie	Sarawak
Guinée britannique	Philippines	

Les dépenses de l'assistance technique se sont réparties comme suit entre les diverses régions du monde:

Pourcentage par région

	1952	1953
Afrique	8,63	9,44
Asie et Extrême-Orient	31,57	30,72
Europe	10,23	8,54
Amérique latine	26,14	25,91
Moyen-Orient	21,90	17,90
Programmes interrégionaux	1,53	7,49

En 1952, le programme fut marqué d'un grand essor, car il bénéficiait alors des soldes non utilisés de l'exercice précédent; l'envoi des experts comme l'accueil des boursiers commençait en outre à fonctionner d'une façon plus rapide. De plus, les pays économiquement sous-développés, mieux informés, multipliaient leurs demandes. En revanche, en 1953 le rythme d'exécution du programme fut volontairement ralenti, lorsqu'on constata que les demandes augmentaient dans une mesure beaucoup plus forte que les ressources disponibles. Ce ralentissement n'apparaît pas dans le nombre total des experts (l'effectif de ceux-ci se réduisit pourtant au cours de l'année), mais il ressort nettement de celui des boursiers. 1626 experts furent engagés pour l'assistance technique en 1952, alors que 2127 bourses étaient attribuées. En 1953, ces chiffres furent de 1757 et 1195.

**Participation de la Suisse au programme en 1952, 1953
et partiellement en 1954**

En 1952 et 1953, la contribution annuelle suisse d'un million de francs ⁽¹⁾ a été non seulement entièrement utilisée pour le paiement d'experts suisses, l'accueil de boursiers en Suisse et l'achat d'équipement suisse, mais dépassée par ceux-ci. Ainsi, en 1952, selon les calculs des services fédéraux compétents, 1 592 330 francs furent dépensés pour des services suisses; le solde non utilisé de la contribution suisse pour l'exercice précédent ramena l'excédent des dépenses à 285 000 francs environ. Pour 1953, les dépenses correspondantes ont été, selon les estimations les plus basses, d'environ 1 650 000 francs. En 1952 et 1953, la différence entre le montant de la contribution suisse et les dépenses pour des services suisses a été couverte par d'autres contributions, entre autres celle des Etats-Unis

(¹) En 1952, la contribution suisse a été effectivement de 947 672 francs, le total de vingt millions de dollars de toutes les contributions n'ayant pas été atteint.

d'Amérique. Pour 1954, année en cours, bien qu'il soit encore impossible de donner des chiffres définitifs, on peut estimer que notre contribution sera utilisée à raison de 85 pour cent au moins pour des services suisses, conformément aux conditions que nous avons fixées. Alors que dans notre message de 1952 nous exprimions la crainte que notre contribution soit utilisée dans une mesure exagérée pour le paiement de frais administratifs et non de services suisses au sens strict du terme, nous constatons aujourd'hui avec satisfaction qu'au contraire, pendant les deux années pour lesquelles nous possédons des données complètes, soit 1952 et 1953, la totalité de notre contribution a été affectée au paiement de services suisses et qu'en 1954 la condition que nous avons posée sera certainement remplie. Comparativement à d'autres pays, la Suisse reçoit proportionnellement un plus grand nombre de boursiers; il en résulte une utilisation relativement élevée de la contribution suisse pour cette forme de l'assistance technique.

La raison pour laquelle les dirigeants du programme n'ont pas hésité à dépenser, pour l'utilisation des services suisses, plus de francs suisses que ne le permettait notre contribution, réside d'une part dans le fait que les qualités et la conscience professionnelles des experts suisses sont hautement appréciées et d'autre part que les ressources de notre pays disponibles pour le perfectionnement de boursiers sont également très estimées.

Les tableaux ci-après vous permettront de vous rendre compte du nombre des experts suisses auxquels le programme a fait appel et de celui des boursiers accueillis en Suisse durant les années 1952, 1953 et l'année en cours. Les chiffres pour 1954 ont été arrêtés au 1^{er} septembre.

1952 *Experts* (1)

Domaines	Nombre d'experts en fonction		Pays
	engagés en 1952	engagés antérieurement	
Agriculture, élevage et branches connexes . .	14	2	Afghanistan — Brésil — Egypte — Ethiopie — Finlande — Inde — Iran — Libye — Népal — Pérou — Yougoslavie
Sylviculture.	2	—	Inde — Yougoslavie
Sciences naturelles. . .	—	3	Irak — Turquie
A reporter	16	5	

(1) La durée de l'engagement des experts varie, selon le cas, d'un mois à trois ans, la moyenne étant d'une année.

Domaines	Nombre d'experts en fonction		Pays
Report	16	5	
Sciences techniques et industrie	6	1	Inde — Pakistan — Syrie — Yougoslavie
Enseignement et formation professionnelle .	7	—	Brésil — Costa-Rica — Equateur — Grèce — Philippines
Hygiène et santé . . .	2	2	Indonésie — Jordanie — Thaïlande — Viet-Nam
Administration publique et économie.	1	1	Bolivie — Equateur
Total	32	9	

Boursiers ⁽¹⁾

Domaines	Nombre de boursiers	Pays
Agriculture, élevage et branches connexes	9	Afghanistan — Brésil — Finlande — Guatemala Israël — Népal — Yougoslavie
Sylviculture	2	Inde — Iran
Sciences naturelles	2	Iran — Turquie
Sciences techniques et industrie	13	Chili — Egypte — Finlande — France d'Outre-Mer — Grèce — Inde — Pakistan — Turquie — Yougoslavie
Enseignement et formation professionnelle	17	Brésil — Birmanie — Ceylan — Haïti — Hong-Kong — Inde — Japon — Malaisie — Pakistan — Philippines — Portugal
Stagiaires dans industrie . .	47	Yougoslavie
Hygiène et santé	29	Autriche — Finlande — Grèce — Yougoslavie
A reporter	119	

(1) Les bourses ne sont pas exclusivement réservées aux pays économiquement sous-développés. Occasionnellement, des ressortissants suisses peuvent donc en recevoir, en particulier dans le domaine social et exceptionnellement dans d'autres domaines (par ex. antibiotiques).

Domaines	Nombre des boursiers	Pays
Report 119		
Economie	7	Afghanistan — Brésil — Equateur — Haïti — Pakistan — Syrie
Administration publique . .	16	Afghanistan — Belgique — Egypte — Equateur — Grèce — Haïti — Iran — Israël — Turquie
Travail social	7	Bésil — Chili — Guatémala — Iran — Vénézuéla
Total	149	

1953 Experts

Domaines	Nombre d'experts en fonction		Pays
	engagés en 1953	engagés antérieurement	
Agriculture, élevage et branches connexes . .	2	11	Afghanistan — Ethiopie — Honduras — Inde — Iran — Libye — Népal — Pérou — Yougoslavie
Sylviculture.	1	2	Inde — Yougoslavie
Sciences naturelles. . .	2	3	Afghanistan — Irak — Népal
Sciences techniques et industrie	9	4	Ethiopie — Inde — Iran — Pakistan — Philippines — Turquie — Yougoslavie
Enseignement et forma- tion professionnelle .	7	6	Bésil — Costa-Rica — Equateur — Grèce — Italie — Iran — Philip- pines — Somalie — Yougoslavie
Hygiène et santé . . .	4	2	Indonésie — Jordanie — Syrie — Turquie
Administration publique et économie.	—	2	Bolivie — Equateur
Total	25	30	

Boursiers

Domaines	Nombre de boursiers	Pays
Agriculture, élevage et branches connexes	3	Iran — Pakistan — Yougoslavie
Sylviculture	6	Birmanie — Brésil — Finlande — Yougoslavie
Sciences techniques et industrie.	13	Afghanistan — Grèce — Inde — Iran — Israël — Syrie — Turquie — Yougoslavie
Enseignement et formation professionnelle	6	Brazil — Israël — Liban
Stagiaires dans industrie	11	Turquie
Hygiène et santé.	20	Afghanistan — Autriche — Finlande — Inde — Indonésie — Israël — Japon — Pakistan — Yougoslavie — Iran
Economie	9	Afghanistan — Guatémala — Haïti — Inde — Iran — Israël — Syrie
Administration publique	7	Afghanistan — Belgique — Brésil — Egypte — Inde — Israël
Travail social	12	Autriche — Chili — Grèce — Haïti — Iran — Israël — Liban — Yougoslavie
	Total	87

1954 Experts

Domaines	Nombre d'experts en fonction		Pays
	engagés en 1954	engagés antérieurement	
Agriculture, élevage et branches connexes	1	5	Afghanistan — Iran — Népal — Pérou — Yougoslavie
Sylviculture.	1	—	Turquie
A reporter	2	5	

Domaines	Nombre d'experts en fonction		Pays
	engagés en 1954	engagés antérieurement	
Report	2	5	
Sciences naturelles . . .	2	2	Afghanistan—Irak—Népal
Sciences techniques et industrie	4	10	Ethiopie — Iran — Pakistan — Philippines — Turquie — Yougoslavie
Enseignement et formation professionnelle .	—	8	Brésil — Costa-Rica — Italie — Iran — Yougoslavie
Hygiène et santé . . .	3	3	Indonésie — Jordanie — Syrie — Irak — Maroc — Tanganyka
Administration publique et économie.	1	2	Bolivie — Equateur
Total	12	30	

Boursiers

Domaines	Nombre de boursiers	Pays
Agriculture, élevage et branches connexes	1	Finlande
Sylviculture	4	Yougoslavie
Sciences techniques et industrie	19	Costa-Rica — Grèce — Inde — Israël — Pakistan — Yougoslavie — Egypte
Enseignement technique. . .	2	Iran — Mexique
Economie	3	Finlande — Grèce
Travail social	4	Dahomey — Danemark — Madagascar — Iran
Total	33	

OBSERVATIONS D'ENSEMBLE

Selon les données dont nous disposons actuellement, nous avons donc constaté qu'au cours de ces dernières années le programme, après avoir été marqué d'un essor maximum en 1952, dut restreindre ses activités en 1953 et 1954. Pour 1955, il est probable que le programme sera maintenu à peu près au niveau actuel.

Il est inévitable que des difficultés surgissent lorsque l'on pense à l'exécution d'un plan aussi vaste et complet que celui de l'assistance technique. Se basant sur l'expérience acquise, les dirigeants ont constaté que les méthodes de financement du programme, le système des allocations aux organisations spécialisées, les contrôles sur la gestion exercée par les pays participants pouvaient être améliorés. Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, il était surtout important de ne pas entreprendre des programmes sans que les moyens financiers correspondants fussent définitivement assurés. Le Conseil économique et social, autorité responsable en dernier ressort du programme, étudie donc actuellement les moyens propres à améliorer l'organisation et l'efficacité du programme. Deux réformes ont déjà été effectuées : d'une part, le fonds de réserve est en voie d'être augmenté afin d'établir une plus grande stabilité financière ; d'autre part, les dépenses ne pourront pas être engagées au-delà d'un certain montant afin qu'elles soient toujours ajustées aux rentrées attendues. On peut donc espérer qu'à mesure que le programme avancera dans ses tâches, il parviendra à utiliser d'une façon encore meilleure les moyens mis à sa disposition. A la suite de certaines des réformes proposées au Conseil économique et social, il est question d'associer à la direction du programme les Etats qui, comme la Suisse, y prennent part tout en n'étant pas membres des Nations Unies. Nous saluons avec satisfaction une telle mesure.

Il serait fallacieux de vouloir se fonder uniquement sur des chiffres pour apprécier la valeur et l'efficacité d'un tel programme. En effet, de nombreux facteurs — politiques, psychologiques, raciaux, culturels, linguistiques — jouent un rôle important qui échappe à des définitions numériques. Les rapports des Nations Unies et de leurs organisations spécialisées montrent néanmoins que le programme d'assistance technique est vraiment l'un des éléments essentiels du développement économique des pays jusqu'ici retardataires à cet égard.

Lorsque l'on examine les travaux effectués au titre du programme élargi de l'assistance technique, il importe de noter que ce travail constitue une fraction seulement de ce qui se fait dans le domaine du développement économique. Bien qu'il soit utile et efficace, il est composé d'un grand nombre de petits projets qui jouent un rôle relativement faible du point de vue quantitatif dans les programmes de développement d'un grand nombre de pays. Ces projets, mis en train au titre du programme, servent surtout de catalyseurs pour aider les pays à mettre au point et à enseigner

ensuite l'usage de techniques modernes et améliorées qui ont dans l'économie du pays des effets de réactions en chaîne. La valeur pratique de ces projets ne dépend donc pas de leur importance absolue mais de la manière dont ils ont été incorporés aux programmes de développement, eux-mêmes plus importants, des pays bénéficiaires et de leur participation à la mise au point et à l'adoption de méthodes meilleures pour utiliser au maximum les ressources humaines et matérielles disponibles.

D'une manière générale, le programme aide les pays insuffisamment développés au moins de cinq manières différentes; il les aide:

- à étudier, du point de vue de leur économie, les possibilités offertes par des ressources naturelles encore inexploitées;
- à obtenir un meilleur rendement des ressources naturelles déjà exploitées;
- à utiliser avec plus d'efficacité les biens d'équipement limités dont ils disposent;
- à développer le potentiel de leur ressource principale qui est la main-d'œuvre et, enfin,
- à améliorer les rouages administratifs chargés de formuler et de mettre à exécution des plans de développement.

Un bon exemple du premier genre d'assistance est l'aide donnée au gouvernement brésilien pour l'exploitation des ressources forestières du bassin de l'Amazone. Bien que cette vaste région, qui correspond approximativement à l'étendue de l'Australie, contienne environ 1500 espèces différentes de bois, celles-ci étaient si peu connues que la demande se limitait à quelques espèces et notamment à l'acajou. En 1952 et 1953, les experts fournis au gouvernement brésilien au titre du programme l'ont aidé à effectuer une étude préliminaire qui a révélé que ces forêts, bien qu'elles ne soient pas riches en bois précieux pour les marchés étrangers, contenaient d'abondantes quantités de bois feuillus utilisables de plus en plus au Brésil lui-même. En outre, il est apparu que le réseau hydrographique rendrait l'exploitation des forêts de l'Amazone plus facile que celle de n'importe quelle autre forêt tropicale du monde.

En ce qui concerne le second genre d'assistance, on en trouvera de bons exemples dans le grand nombre de projets mis à exécution pour élever le rendement des récoltes, du bétail et de la pêche, pour introduire de meilleures techniques de production dans la petite industrie et pour démontrer comment on peut, par de meilleures méthodes de travail et une meilleure organisation, élever la production dans les grandes industries manufacturières.

C'est ainsi qu'à Ceylan la pêche moyenne annuelle par pêcheur n'était que de 0,5 tonne alors qu'elle atteint 38 tonnes en Islande. A la fin de 1951, il n'y avait pas un seul bateau de pêche à moteur dans l'île. Depuis lors, les experts fournis au titre du programme ont enseigné comment, en installant

de petits moteurs Diesel sur leurs bateaux, les pêcheurs pouvaient s'aventurer plus loin en mer et avoir des prises plus importantes. On a donc pris des dispositions pour leur procurer de tels moteurs dans le cadre du plan de Colombo.

En ce qui concerne la grande industrie manufacturière, des experts de la productivité fournis au titre du programme ont enseigné, dans les usines textiles et les usines de l'industrie mécanique de l'Inde et dans les plantations d'agrumes et les ateliers de chemins de fer d'Israël, comment, par une meilleure organisation du travail, par des méthodes améliorées, par la suppression d'opérations qui faisaient double emploi et par des systèmes appropriés de salaire, on pouvait obtenir un important accroissement de la productivité sans augmenter l'outillage.

En ce qui concerne le troisième genre d'assistance, le programme, s'il ne fournit pas lui-même les capitaux dont les gouvernements ont besoin pour le développement, aide ceux-ci à utiliser d'une manière plus efficace et plus économique les capitaux limités qu'ils possèdent déjà ou qu'ils ont pu se procurer d'une autre manière. C'est ainsi que l'Inde, avec l'aide d'un prêt de la « Banque internationale pour la reconstruction et le développement », et que Ceylan, avec l'aide de l'Australie au titre du plan de Colombo, ont obtenu d'importantes quantités d'outillage agricole qu'ils utiliseront dans de grands projets de bonification des terres. L'expérience a montré, toutefois, que ces machines se détériorent souvent faute de l'entretien approprié. Grâce aux divers projets relatifs à l'outillage agricole, on aide ces pays à former des ouvriers chargés de l'entretien. Un de nos compatriotes a collaboré à cette action.

Comme il est bien connu, le programme attache une attention toute particulière au meilleur emploi des ressources humaines. On trouvera des exemples typiques de l'aide donnée dans ce sens en Birmanie et au Mexique. En Birmanie, un projet de démonstration pour la lutte contre le paludisme a été mis en route en octobre 1951 dans la région de Lashio; ce service sera bientôt transféré dans une autre région. Grâce aux mesures de lutte adoptées, il a été possible d'accroître considérablement le nombre des heures-ouvriers disponibles et l'on signale que les fermiers ont pu faire une seconde récolte pendant la saison sèche. De plus, des usines pour la transformation du riz, du bois et de diverses huiles ont été construites dans la région de Lashio parce que la main-d'œuvre n'était plus sujette à des attaques périodiques de paludisme. Pendant les trente mois où elle a travaillé, l'équipe d'experts a formé trois docteurs, trois entomologistes, cinq assistants en matière de lutte antipaludique, un certain nombre d'inspecteurs et quarante-six aides sanitaires pour les régions rurales.

A Patzcuaro, au Mexique, un centre de formation professionnelle fonctionne depuis trois ans avec l'aide du programme élargi. Ce centre a contribué à former des travailleurs de divers pays de l'Amérique latine

pour leur apprendre les techniques de l'éducation de base. Le but est d'adapter l'enseignement aux besoins pratiques et d'enseigner aux villageois de meilleures méthodes d'agriculture, d'économie ménagère, d'hygiène, de santé et de gouvernement local. Une enquête récente a montré que les maîtres de l'éducation de base formés dans ce centre mettent en usage dans leurs propres pays, à savoir la Bolivie, le Brésil, Costa-Rica, Cuba, Haïti, le Honduras, le Pérou, le Salvador et le Vénézuéla, les techniques acquises pendant le stage.

Enfin, il a été constaté dans de nombreux pays que l'apport le plus important qui pouvait être fait était d'aider les gouvernements à améliorer l'administration publique et à mettre au point et coordonner leurs programmes de développement économique. Une grande part du succès du programme élargi dépend de la manière dont les gouvernements bénéficiaires sont en mesure d'incorporer les programmes d'assistance technique dans leurs propres plans de développement économique. Cela exige une coordination effective des divers ministères et services gouvernementaux qui s'intéressent au développement économique, et l'une des activités les plus importantes, entreprise au titre du programme élargi, a été d'aider les gouvernements à créer et à faire fonctionner leur administration. Dans certains pays, en Bolivie par exemple, les experts participent directement aux travaux des gouvernements, c'est le cas d'un de nos experts; dans d'autres, leur rôle est consultatif. Des centres de formation d'administration publique, dans le sens le plus large, ont été créés au Brésil et en Turquie.

De même, les expériences faites par les experts suisses ont fait ressortir que cette collaboration internationale peut atteindre pleinement son but dans de nombreux cas. Quelques exemples vous en fourniront la preuve:

C'est ainsi que, dans un pays du Proche-Orient, un professeur d'université s'est consacré à l'enseignement supérieur et au développement des recherches en vue d'une meilleure mise en valeur des produits de l'agriculture. Il a conseillé de créer un laboratoire de recherches sur les dattes; ce laboratoire est actuellement en construction, sous la direction d'un architecte suisse établi dans le pays.

Autre exemple: un ingénieur forestier en mission dans un pays asiatique a suggéré au gouvernement de ne pas concéder les coupes de bois dans les régions montagneuses pour une année seulement, mais pour une période plus longue, afin que l'exploitation, qui nécessitait la construction de routes, de téléphériques, etc., soit plus rentable. Cette mesure a été adoptée. Le même expert a recommandé d'autre part la création d'un centre de formation professionnelle pour les travailleurs forestiers. Cette institution est actuellement en voie d'organisation.

En Extrême-Orient, dans un pays qui a beaucoup souffert de la seconde guerre mondiale, un professeur de sciences naturelles qui avait pour tâche

de développer l'enseignement dans les collèges a montré aux maîtres locaux comment on pouvait travailler avec un matériel très simple. Son activité s'est parfaitement intégrée dans un plan national d'ensemble en vue de la formation des cadres techniques et scientifiques indispensables au développement du pays.

Dans un pays asiatique dont l'économie rurale est encore assez primitive, un expert en technique laitière est en train d'installer un centre de livraison du lait qui doit servir au ravitaillement de la capitale. Il a déjà fait fonctionner une fromagerie de montagne dont l'activité a démontré la possibilité de mieux utiliser les ressources laitières du pays. Ces essais encore limités, complétés par le perfectionnement à l'étranger d'un spécialiste local qui succédera à l'expert, sont tout à fait propres à montrer des voies nouvelles à l'agriculture du pays.

Dans un autre pays du même continent, nous relèverons encore qu'un ingénieur agronome qui était chargé d'apprendre aux paysans à se servir d'instruments simples, d'un rendement plus élevé que les outils primitifs employés jusqu'ici, est revenu de sa mission très satisfait de la coopération avec les agriculteurs du pays en question.

Dans un pays de l'Amérique latine, un expert suisse a conseillé le gouvernement sur la politique des prix pour les produits agricoles et sur l'amélioration de la production laitière.

Notons également qu'un pays de l'Amérique latine acheta 22 têtes de bétail en Suisse grâce aux fonds de l'assistance technique.

Mentionnons enfin que dans quelques pays nos spécialistes ont eu l'occasion de collaborer avec des anciens boursiers des Nations Unies ayant effectué des stages en Suisse, et qu'ils ont trouvé immédiatement un excellent contact avec ces personnes déjà initiées à nos méthodes de travail.

En bref, si des obstacles se présentent assez souvent à nos experts, ceux-ci n'en font pas moins généralement l'expérience que leur travail s'intègre dans des plans nationaux de développement tout à fait adaptés aux possibilités des pays en cause. De même, il apparaît que le perfectionnement des boursiers en Suisse répond aux besoins de la plupart des pays d'où ils viennent.

Un facteur satisfaisant doit être relevé: alors qu'en 1951 55 pays participaient au programme et qu'en 1952 ce chiffre s'était élevé à 65, on en comptait, à fin 1953, 71 parmi lesquels l'Union des Républiques soviétiques socialistes, la Pologne et la Tchécoslovaquie qui ont décidé récemment de contribuer à cette entreprise. Le caractère d'universalité de l'organisation s'est vu donc affirmé au cours de ces années, et son utilité se voit de plus en plus reconnue aussi bien par les pays donateurs que par les pays bénéficiaires.

Si l'on jette un regard sur les réalisations du programme, on constate que d'une manière générale celui-ci a répondu aux espoirs fondés en lui.

Il a élargi son rayon d'action et on a toute raison d'espérer que son efficacité s'accroîtra à mesure que les expériences seront recueillies et interprétées. On a pu constater les bienfaits d'un programme d'assistance multilatérale lorsqu'il s'applique à des pays bénéficiaires qui sont soucieux que toute considération politique soit étrangère à l'octroi de l'aide. Il est apparu qu'il ne s'agissait pas seulement d'assistance, mais que le programme revêtait dans une forte mesure aussi un caractère de *coopération*, du fait que maints pays bénéficiaires sont en mesure d'apporter dans divers domaines une aide active à d'autres pays.

CONCLUSION

En conclusion, nous sommes convaincus que l'expérience a prouvé l'utilité du programme, qui constitue une action essentielle sur le plan de la solidarité internationale. Il est une des tentatives les plus importantes des Nations Unies et de leurs organisations spécialisées pour améliorer les conditions de coopération économique mondiale. Notre pays se doit donc de poursuivre sa collaboration à cette œuvre. Les dirigeants de l'assistance technique se sont adressés aux pays participants pour leur demander d'augmenter si possible leurs contributions. Certains l'ont fait. Pour notre part, nous estimons toutefois qu'étant donnée la politique de stricte économie que la Confédération doit suivre, notre contribution pourrait être encore maintenue pour le moment au niveau actuel d'un million de francs suisses par an; nous reprendrions l'examen de la question lorsque nous connaîtrons les effets des réformes financières et de structure actuellement à l'étude au Conseil économique et social.

Nous pensons donc que notre contribution devrait être fixée à un million de francs pendant les années 1955 et 1956. Pour tenir compte des expériences faites durant les trois dernières années, nous continuerions à poser les conditions suivantes:

1. 85 pour cent au moins de notre contribution devront être affectés à la rémunération d'experts suisses, à l'accueil de boursiers qui viendront faire des stages chez nous et à l'achat de matériel d'équipement et de démonstration d'origine suisse;
2. Le solde non dépensé de notre contribution à fin 1955 sera déduit du montant que nous accorderons pour l'assistance technique en 1956.

En revanche, nous pensons que nous devrions renoncer à la troisième condition que nous avons énoncée dans notre message du 28 mars 1952 et qui prévoyait que notre participation serait réduite proportionnellement si le total des souscriptions pour l'année en cours n'atteignait pas vingt millions de dollars. En effet, la contribution des Etats-Unis d'Amérique, qui financent le programme dans la proportion de 60 pour cent, est assujettie elle-même à la condition qu'un certain minimum soit atteint par

l'ensemble des autres pays contributeurs. En conséquence, la troisième condition suisse tendait à retarder le paiement de l'importante contribution américaine. Il serait donc opportun de l'abandonner.

Vu ce qui précède, nous vous recommandons d'approuver la continuation de l'aide apportée par la Confédération au programme de l'assistance technique des Nations Unies et d'adopter le projet d'arrêté ci-joint.

II

ASSISTANCE TECHNIQUE BILATÉRALE

Par votre arrêté du 19 juin 1952, vous avez décidé qu'indépendamment de l'assistance technique multilatérale, le Conseil fédéral pouvait prendre sur le plan bilatéral des mesures en faveur des pays insuffisamment développés. Vous avez fixé un plafond de 100 000 francs par an pour le coût de ces mesures. Grâce à ce programme d'assistance bilatérale, deux formes d'aide sont possibles; d'une part, l'attribution de bourses qui permet à des spécialistes qualifiés de pays insuffisamment développés de faire des séjours de perfectionnement en Suisse; d'autre part, l'envoi de spécialistes suisses dans ces pays.

Les dispositions d'exécution prévues à l'article 2 de l'arrêté fédéral du 19 juin 1952 ont été prises par notre arrêté du 11 novembre 1952, établissant en particulier que 60 pour cent des ressources disponibles chaque année seraient destinés à l'attribution de bourses et 40 pour cent à l'envoi d'experts à l'étranger. L'assistance technique bilatérale sous cette forme nouvelle, remplaçant celle qui est déterminée par notre arrêté du 31 mars 1950, a commencé le 1^{er} janvier 1953.

Voici le tableau des bourses attribuées jusqu'à maintenant:

Pays	Nombre	Domaines d'études
Inde	2	Mycologie et phytopathologie
Indonésie	1	Economie politique
Liban	1	Production et économie agricole
Népal	1	Technique laitière
Pakistan	1	Télécommunications
Thaïlande	1	Industrie du tabac
Turquie	3	Médecine vétérinaire
		Electrotechnique
		Topographie
Total	10	

Sur les 10 bourses accordées, 7 l'ont été pour des séjours à des universités. Relevons, en outre, que les ressources disponibles ont permis d'accorder

à deux ingénieurs grecs une réduction de la taxe d'inscription au cours de vacances de l'institut de photogrammétrie de l'école polytechnique fédérale, en 1953.

En ce qui concerne l'*envoi d'experts*, une demande est actuellement en suspens (envoi d'un urbaniste dans un pays d'Asie) et une seconde parviendra sans doute d'un autre Etat du même continent (envoi de deux spécialistes chargés de donner des avis au sujet de l'organisation d'une école professionnelle). Quelques autres éventualités ne se sont point réalisées en définitive.

Dans notre arrêté du 11 novembre 1952, nous avons prévu qu'exceptionnellement d'autres mesures pourraient être prises au titre de l'assistance technique bilatérale. Nous signalerons donc ici qu'un modeste crédit a été accordé pour l'impression d'une carte topographique d'un petit secteur du territoire népalais. Cette carte a été préparée sur la base de photographies aériennes et des travaux de triangulation d'un ingénieur suisse.

Bien que fort modeste, le programme dont il est question ici n'en constitue pas moins pour la Suisse une intéressante possibilité de contribuer directement au développement des pays économiquement retardataires et, pour ces derniers, d'obtenir une aide qui n'est pas négligeable. Il constitue un complément utile de notre participation à l'assistance technique des Nations Unies. L'octroi de bourses permettant à des jeunes gens capables de parfaire en Suisse leur formation scientifique et professionnelle est particulièrement apprécié. Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de tels séjours d'études, mais on peut d'ores et déjà constater que plusieurs des bénéficiaires des bourses sont de jeunes universitaires extrêmement doués, qui rendront certainement de grands services dans leurs pays respectifs. En vue d'arriver à une sélection toujours meilleure des candidats, il est fait appel dans toute la mesure du possible à la coopération de spécialistes suisses en mission d'assistance technique. En outre, l'écho qu'a eu notre offre dans plusieurs pays tend à prouver que notre initiative répond à un besoin effectif. Nous signalerons encore que toute une série de pays d'Europe, pour ne pas mentionner les Etats-Unis d'Amérique, ont entrepris des actions similaires, en sorte que les mesures prises en 1952 ont permis à la Suisse de ne pas rester en arrière dans ce domaine.

En ce qui concerne l'*envoi d'experts*, il serait erroné de tirer du fait que le crédit ouvert à cet effet n'a pas été employé jusqu'ici la conclusion que cette forme de l'assistance technique bilatérale est superflue. Au contraire, il est opportun de la prévoir à nouveau, afin que la Suisse reste en mesure de saisir toute occasion pouvant se présenter d'apporter une aide technique immédiate ou éventuellement de nouer des relations plus directes avec certains pays économiquement sous-développés, en y envoyant spontanément des experts, lorsqu'il y a lieu d'examiner sur place certains problèmes relatifs à la participation à des travaux importants.

En conclusion, nous sommes convaincus qu'il convient de poursuivre sous la même forme que jusqu'ici les efforts entrepris sur le plan de l'assistance technique bilatérale. Afin de pouvoir modifier sans trop longs délais les dispositions arrêtées, si l'expérience en montrait la nécessité, nous vous proposons d'en prévoir la reconduction pour une période de deux ans seulement.

* * *

Vu les considérations qui précèdent, tant sur la participation de la Suisse au programme d'assistance technique multilatérale que sur la continuation du programme d'assistance technique bilatérale, nous vous recommandons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint, qui a trait à ces deux actions et qui ne fait que reprendre les termes de l'arrêté fédéral du 19 juin 1952. Pour l'adoption du nouvel arrêté, la majorité qualifiée requise par l'article 8 de l'arrêté fédéral sur le régime financier de 1951 à 1954 n'est pas nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 24 septembre 1954.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Rubattel

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

(Projet)

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

l'assistance technique fournie par la Suisse aux pays dont l'économie est insuffisamment développée

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 24 septembre 1954,

arrête :

Article premier

La Suisse continue à participer au programme d'assistance technique élaboré par les Nations Unies en faveur des pays insuffisamment développés.

A cette fin, le Conseil fédéral est autorisé à allouer à l'Organisation des Nations Unies une contribution annuelle d'un million de francs au maximum.

Art. 2

Indépendamment de l'assistance technique multilatérale mentionnée à l'article premier, le Conseil fédéral peut décider de prendre, sur le plan bilatéral, des mesures en faveur de pays insuffisamment développés; le coût de ces mesures ne pourra excéder 100 000 francs par an.

Le Conseil fédéral fixe, dans les limites des ressources disponibles, l'ampleur de ces mesures et arrête les dispositions d'exécution.

Art. 3

Les crédits annuels nécessaires sont portés au budget.

Art. 4

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre en vigueur immédiatement et aura effet jusqu'à fin 1956.

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution.